20260056

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
Conseil Municipal du
Mardi 08 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SOULGÉ SUR OUETTE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel ROCHERULLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2026

Présents *: :* M. Michel ROCHERULLÉ~~, Mme Aurore LOHÉAC~~, M. Dominique BLANCHARD, Mme Martine DUTERTRE, ~~M. Philippe BALESTON~~, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie SUBTIL ép JOUANNY, Mme Odile BRETON, M. Cyril CESBRON, M. Emmanuel DELHOMMOIS, ~~Mme Laurence ROUGER~~, M. Sébastien FOURMONT, M. Yohann AUDOUIN~~, Mme Amandine BARRÉ,~~ M. Tom ROGUET

Absentes excusées :
Mme Laurence ROUGER donne pouvoir à Mme Christine SILLIÈRE
M. Philippe BALESTON donne pouvoir à M. Dominique BLANCHARD
Mme Aurore LOHÉAC donne pouvoir à Mme Martine DUTERTRE
Mme Amandine BARRÉ

Secrétaire : M. Dominique BLANCHARD

20h 30 : le quorum est atteint, on compt1 1| présents et **3** *pouvoirs*
Monsieur le Maire ouvre la séance,

Voici l'ordre du jour :

- *Nomination du secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal de la séance précédente*
- *Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique au titre du programme Comité de Choix*
- *Prêt pour le financement des travaux de requalification Rue Beausoleil*
- *Compétences eaux pluviales urbaines*
- ~~*Terrain en état d'abandon*~~
- *Questions et informations diverses*

50.2026 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR-RETRAIT D'UN PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-15

CONSIDÉRANT

- Que la convocation du Conseil Municipal du 08 septembre 2026 a été envoyée le 03 septembre 2026.
- Que depuis cet envoi, il est apparu nécessaire de retirer un projet de délibération de l'ordre du jour pour le motif suivant : attente d'informations complémentaires.
- Que le projet de délibération suivant doit être retiré de l'ordre du jour : ***TERRAIN EN ÉTAT D'ABANDON.***

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier l'ordre du jour de la séance du 08 septembre 2026 en tenant compte du retrait du projet de délibération susmentionné

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la présente délibération

Réception en Préfecture le 09/09/2026

51.2026 Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Vu l'article **L.2121-15 du CGCT** qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme M. Dominique BLANCHARD secrétaire de séance.

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment **L.2121-15** relatif à la rédaction et à l'approbation des procès-verbaux des assemblées délibérantes ;

Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026.

Réception en Préfecture le 09/09/2026

52-2026 PROJET DE DISSUMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE RETENU AU TITRE DU PROGRAMME COMITÉ DE CHOIX

Commune - adresse : SOULGE-SUR-OUETTE - Rue de Beausoleil

Intitulé : effacement de réseaux DP/EP/RT

Référence du dossier : EF-12-002-25

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.
Ce projet entre dans le cadre du **programme de dissimulation "comité de choix"** et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de **Territoire d'énergie Mayenne**	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
9 000,00 €	6 750,00 €	540,00 €	2 790,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique – Sans appui

Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de **Territoire d'énergie Mayenne**	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
15 000,00 €	3 000,00 €	900,00 €	12 900,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.
Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
35 000,00 €	8 750,00 €	2 100,00 €	28 350,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.
Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice. Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide à l'unanimité:

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public*

	Application du régime dérogatoire :	: coût global de l'opération permet l'application des ispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009	
X	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de :	**44 040 €**	Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et les membres présents

Réception en Préfecture le 09/09/2026

53.2026 PRET POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION RUE DE BEAUSOLEIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les besoins de financement des travaux de requalification de la « Rue de Beausoleil », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Il rend compte de la consultation des organismes bancaires.

Après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de banque postale selon les principales caractéristiques du contrat de prêt ci-dessous :

Score gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	250 000,00 €
Durée du contrat :	14 ans
Objet du contrat :	financer les investissements des travaux de requalification de la « Rue Beausoleil »

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	250 000,00 €
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/11/2026 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 4,07 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

.../...

.../...

Échéances (amortissement et intérêts) :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	constant
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du mont capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Réception en Préfecture le 09/09/2026

54.2026 COMPETENCES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Maire informe que la convention de la compétence « eaux pluviales urbaines » conçue avec Laval agglo arrive à échéance le 31 décembre 2026. Laval Agglomération propose une nouvelle convention de délégation pour une durée de trois ans. Les dispositions de cette nouvelle sont identiques à celles de la convention actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi Ferrand de 2018 actant le transfert de la compétence « Eaux pluviales urbaines » pour toutes les communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

Considérant que du 1er janvier 2020, Laval Agglomération dispose de plein droit de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au vu de l'article L2226 -1 du CGCT,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la délégation de compétences des eaux pluviales comme suit :

La commune souhaite renouveler la compétence, au nom de Laval Agglomération, par délégation (la loi engagement et proximité permet aux communes de demander la délégation de la compétence eaux pluviales). Une convention sera signée entre Laval Agglomération et la commune, le projet de cahier des charges définissant la qualité du service attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

SOUHAITE renouveler la compétence, au nom de Laval Agglomération, par délégation,

DEMANDE la délégation de la compétence eaux pluviales à Laval Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document officiel à cet effet.

Réception en Préfecture le 09/09/2026

55-2026 COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Il est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire :

Renonciation à l'exercice du Droit de préemption urbain (alinéa 15 art. L2122-22 CGT) :

- Parcelle cadastrée AB 241 situé « 14 rue de Laval »
- Parcelle cadastrée ZE87 située « 32 rue des métiviers»
- Parcelle cadastrée AB 259 située « 12 rue de la Roinée»
- Parcelle cadastrée AB 103 située « 6B impasse des attelées»

Le conseil municipal prend acte de ces informations

Réception en Préfecture le 09/09/2026

↳ RAPPORTS DES COMMISSIONS

Aménagement de la commune

M. Dominique BLANCHARD, M. Cyril CESBRON, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET

Monsieur BLANCHARD informe :
- Des devis ont été demandés pour le remplacement des mitigeurs à l'école.
- Une réunion avec l'APE est prévue le jeudi 10 septembre afin d'échanger sur le projet d'installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école.
- L'entreprise « Toiles de Mayenne » devrait procéder à l'installation du rideau de scène dans la salle des Bruants au mois de novembre.
- La procédure de mise en péril concernant le bâtiment situé au 4, rue de la Dévoline a été refusée.

Voirie, Sécurité, Services techniques, Cadre de vie

M. Philippe BALESTON, Mme Christine SILLIÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT, M. Tom ROGUET

Monsieur Le Maire informe sur les points suivants :

- Les travaux de la rue Beausoleil ont débuté le 4 septembre 2026.
- Une réunion de chantier est prévue le mercredi 10 septembre.

Scolaire, Périscolaire, Centre de loisirs, Restaurant scolaire

Mme Aurore LOHÉAC, Mme Odile BRETON, Mme Laurence ROUGER, M. Yohann AUDOUIN, Mme Amandine BARRÉ

Le Maire informe :

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école accueille 98 élèves cette année.
- Madame Manfroi assure désormais la direction de l'école.
- Depuis la rentrée, deux services ont été mis en place au restaurant scolaire, à titre expérimental jusqu'aux vacances de décembre.

Animations, Communication

Mme Martine DUTERTRE, Mme Christine SILLÈRE, Mme Nathalie JOUANNY, M. Sébastien FOURMONT

Mme Martine DUTERTRE fait le point des évènements organisés et à venir :

- Le 22 août 2026, 120 personnes ont assisté à la projection du film dans le cadre du cinéma en plein air. La séance a été appréciée du public.
- Une dégustation de miel est prévue lors de la balade gourmande du 12 septembre 2026.
- Une réunion avec les associations de la commune est organisée le 22 septembre 2026
- Le repas des aînés aura lieu le 18 novembre 2026
- Le marché de Noël, organisé en partenariat avec l'APE, se tiendra le 5 décembre 2026.
- Les Ateliers de Noël débuteront le 26 septembre 2026.

Mme Martine DUTERTRE précise également que la prochaine édition du bulletin municipal paraîtra en janvier 2027. Elle ajoute que la présentation des informations sur le panneau lumineux a été modifiée.

La séance est levée à 22h 22.

Liste des délibérations

- *50.2026 Modification de l'ordre du jour-retrait d'un projet de délibération*
- *51-2026 Nomination du secrétaire de séance et Approbation du procès-verbal de la séance précédente*
- *52-2026 Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique au titre du programme Comité de Choix*
- *53-2026 Prêt pour le financement des travaux de requalification Rue Beausoleil*
- *54-2026 Compétences eaux pluviales urbaines*
- *55-2026 Compte-rendu des délégations*

Michel ROCHEREUIL, le Maire	M. Dominique BLANCHARD, Secrétaire de séance

¤ ¤ ¤